



ARBITRAGE LUTTE SOL



L'arbitre est debout et constamment en mouvement pour avoir un contrôle visuel sur les deux lutteurs et être en mesure d'assurer leur sécurité en cas de risque de collision avec un autre duo de lutteurs.

L'arbitre s'exprime à haute voix en utilisant le vocabulaire adapté.

Il informe les lutteurs de l'évolution du score.

Il peut être accompagné d'un juge qui compte également les points.

VOCABULAIRE :

Coup de sifflet (début du temps)

Saluez-vous

Luttez

Stoppez

Coup de sifflet (fin du temps)

FONCTIONS DE L'ARBITRE :

Assurer la **sécurité** des lutteurs (pour arrêter le combat, toucher le duo de lutteurs en posant les mains à plat sur chacun d'eux)

Attribuer des **pénalités** si nécessaire (action interdite, sortie volontaire de la surface de combat)

Désigner un vainqueur (décision en cas de score nul)

ATTRIBUTION DES POINTS :

Passage arrière ou surpassé sans mise en danger maintenue : **1 point**

Mise en danger amorcée au sol et maintenue 2 secondes : **2 points**

Tombé (règle adaptée pour la lutte au sol) : **10 points**

Le combat est terminé s'il y a un tombé ou 10 points d'écart

3 pénalités entraînent la victoire de l'adversaire